

MAIRIE
de
SAINTE MARIE-AUX-CHÊNES

Département de la Moselle



Affaire suivie par Cindy HEITZ
Nos références : n° 2235 /ADM/SL/CH

Le Maire de Sainte Marie-aux-Chênes

à

**Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Municipal**

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous remercie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal
qui aura lieu à la **MAIRIE, 2 place François Mitterrand, SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES** le

JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 À 20 H

En comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes
sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



RAPPEL : article 4 du Règlement intérieur adopté lors du Conseil Municipal du 11 juin 2020 :

ACCÈS AUX DOSSIERS

Tout membre du Conseil Municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

Les dossiers sont à disposition, en mairie, dans les quatre jours ouvrés précédant la séance, aux heures d'ouverture de la mairie.

ORDRE DU JOUR

OBJET	
POINT N° 1	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
POINT N° 2	Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal précédent
POINT N° 3	Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
POINT N° 4	Tarifs des prestations communales 2026
POINT N° 5	Fêtes et cérémonies 2026
POINT N° 6	Garantie d'emprunt à VIVEST pour l'opération de réhabilitation de 18 logements collectifs rue des roses
POINT N° 7	Tableau des emplois
POINT N° 8	Recrutement de personnel temporaire - 2026
POINT N° 9	Échange de parcelles section 5 avec la CANSSM : cession de la parcelle 800 et achat de la parcelle 799
POINT N° 10	Convention de servitudes pour les ouvrages souterrains avec ENEDIS, parcelles 34 et 51 section 39
POINT N° 11	Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A4
POINT N° 12	Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Fournée Dorée pour son projet d'extension de l'usine agroalimentaire (ICPE)
POINT N° 13	Désherbage des collections en médiathèque municipale
POINT N° 14	Travaux à la salle Abbé Grégoire
POINT N° 15	Enfouissement des réseaux dans la ruelle entre le 23 et le 25A annexe Grimonaux
POINT N° 16	Subvention à l'amicale du personnel
POINT N° 17	Subvention à la chorale Q16
POINT N° 18	Projets scolaires de la maternelle - 2025/2026
POINT N° 19	Fermeture du club ados
POINT N° 20	Convention de participation financière relative à la réalisation d'un diagnostic de territoire dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale
POINT N° 21	Rapport annuel d'activités de la CCPOM - 2024
POINT N° 22	Rapport annuel d'activités du SIEGVO - 2024
POINT N° 23	Rapport annuel d'activités du syndicat Orne Aval - 2024
POINT N° 24	Rapport de la CLECT
POINT N° 25	
POINT N° 26	
POINT N° 27	

LE CONSEIL MUNICIPAL SERA CLÔTURÉ PAR UN COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, LE CAS ÉCHÉANT